RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

PRIMEUR

JUILLET 2026 N°5

Entre 2010 et 2023, l'arboriculture française se concentre, se spécialise et se différencie

En 2023, près de 12 000 exploitations cultivent 128 500 hectares de vergers des neuf principaux fruits en France (hors DROM). La production arboricole, fortement concentrée géographiquement et dominée par un nombre limité d'espèces, s'inscrit dans un mouvement de restructuration engagé depuis plus d'une décennie. Entre 2010 et 2023, le nombre d'exploitations arboricoles recule de 25 %, tandis que la taille moyenne des vergers augmente pour atteindre 11 hectares, traduisant un processus de concentration.

Derrière une relative stabilité des surfaces cultivées, les dynamiques diffèrent selon les espèces : certaines productions se développent – notamment la noix et les agrumes –, alors que d'autres reculent – comme la cerise, la pêche et l'abricot.

Parallèlement, l'agriculture biologique poursuit sa progression : les surfaces certifiées et en conversion représentent désormais 23 % du verger français, contre 6 % en 2010.

Enfin, les organisations de producteurs (OP) contribuent à structurer les modèles de production. Les grandes exploitations, intensives et spécialisées, souvent adhérentes à une OP, concentrent l'essentiel du potentiel économique du secteur, tandis que les structures de plus petite taille se tournent davantage vers l'agriculture biologique et les circuits courts.

Une production fruitière concentrée et dominée par quelques espèces

En 2023, sur l'ensemble des 349 600 exploitations agricoles présentes en France (hors DROM), près de 12 000 détiennent un verger produisant l'un des neuf principaux fruits étudiés dans cette publication, qui représentent plus de 90 % de la production fruitière française : pommes de table, poires de table, abricots, pêches-nectarines, cerises, prunes, kiwis, noix et agrumes. Ces exploitations cultivent 128 500 hectares de vergers, soit environ 0,5 % de la surface agricole utile (SAU) et 65 % de la surface totale de vergers. La production fruitière française (hors DROM) est géographiquement concentrée. Quatre régions regroupent, à elles seules, plus des trois quarts des surfaces : 22 % en Occitanie, 21 % en Nouvelle-Aquitaine, 21 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 14 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le verger français est dominé par un nombre restreint d'espèces. La pomme de table (36 600 ha), la noix (33 600 ha) et la prune (16 500 ha) représentent, à elles seules, près des deux tiers des surfaces ***(tableau 1)***. À l'inverse, certaines productions sont moins répandues, comme les kiwis (4 400 ha), ou encore les agrumes (2 700 ha), ces derniers étant en forte croissance. Au niveau européen, la France se situe au sixième rang en termes de surfaces arboricoles cultivées. Elle représente 7 % du verger de l'Union européenne, occupant des positions prépondérantes sur certaines productions comme la noix ***(encadré 1)***.

La France se distingue toutefois dans certaines productions. Premier producteur de noix avec 26 % des surfaces européennes, elle occupe le troisième rang pour les abricots, les prunes et les kiwis, et le quatrième rang pour les pommes de table ***(graphique 2)***.

Des exploitations de taille contrastée et des systèmes de production différenciés

La structure des exploitations arboricoles apparaît contrastée. La surface moyenne des vergers atteint 10,9 hectares en 2023, mais cette moyenne masque des écarts importants selon les espèces et les systèmes de production. Les vergers de pêchers (11,0 ha), de pommiers (10,6 ha) et de noyers (9,8 ha) sont les plus étendus, tandis que ceux de cerisiers restent nettement plus petits (3,0 ha) (*tableau 1*).

Les pratiques culturales varient fortement selon la taille des exploitations. L'irrigation concerne 80 % des surfaces dans les vergers de plus de 20 hectares, contre 51 % des surfaces dans ceux de 1 à 3 hectares ; pour les pommiers, ces taux atteignent respectivement

Tableau 1
Évolution du nombre, des surfaces et de la taille moyenne des exploitations fruitières françaises de 2010 à 2023

	Nombre d'exploitations			Superficie en ha			Taille moyenne en ha		
	2010	2023	Évol 2023/2010	2010	2023	Évol 2023/2010	2010	2023	Évol 2023/2010
Pomme de table	4 459	3 464	- 22 %	42 854	36 651	- 14 %	9,6	10,6	10 %
Poire de table	1 869	1 421	- 24 %	5 946	5 958	0 %	3,2	4,2	32 %
Abricot	2 813	1 790	- 36 %	14 562	11 296	- 22 %	5,2	6,3	22 %
Pêche, nectarine et brugnon	1 700	977	- 43 %	13 744	10 726	- 22 %	8,1	11,0	36 %
Prune	2 711	1 958	- 28 %	18 626	16 546	- 11 %	6,9	8,5	23 %
Cerise	4 153	2 178	- 48 %	9 649	6 605	- 32 %	2,3	3,0	31 %
Noix	3 334	3 420	3%	20 668	33 600	63 %	6,2	9,8	58 %
Kiwi	971	979	1 %	4 194	4 377	4 %	4,3	4,5	4 %
Agrumes	197	297	51 %	1 897	2 697	42 %	9,6	9,1	- 6 %
Total 9 fruits	**15 650**	**11 798**	**- 25 %**	**132 140**	**128 456**	**- 3 %**	**8,4**	**10,9**	**29 %**

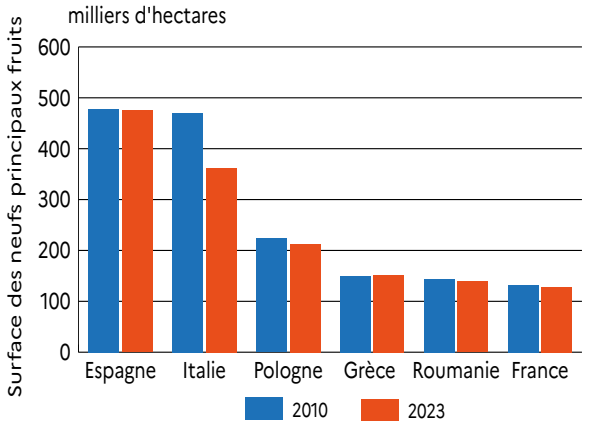
Note de lecture : une exploitation peut détenir des vergers de plusieurs espèces de fruits différentes. Le nombre total d'exploitations est donc inférieur à la somme du nombre d'exploitations par espèce de fruits.
Source : Agreste RA 2010 et ESEA 2023

Encadré 1

La France au sixième rang des surfaces fruitières européennes

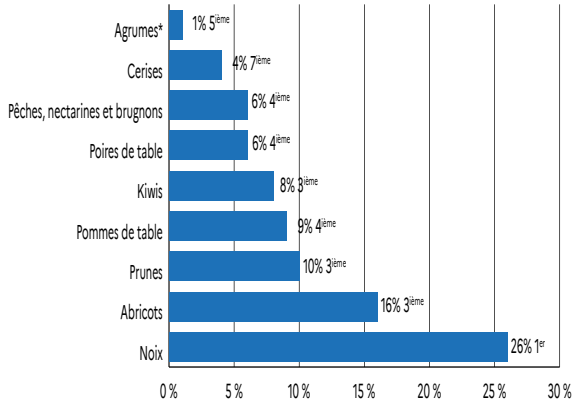
Pour les neuf principaux fruits étudiés, la France représente 7 % des surfaces arboricoles de l'Union européenne et se situe au sixième rang, derrière l'Espagne (475 000 hectares), l'Italie (360 000 hectares), la Pologne, la Grèce et la Roumanie ***(graphique 1)***. À l'exception de l'Italie, dont les surfaces de vergers diminuent nettement entre 2010 et 2023, les autres principaux pays de l'Union européenne ont des surfaces stables ou en léger recul.

Graphique 1
Évolution des surfaces fruitières dans les principaux pays européens entre 2010 et 2023



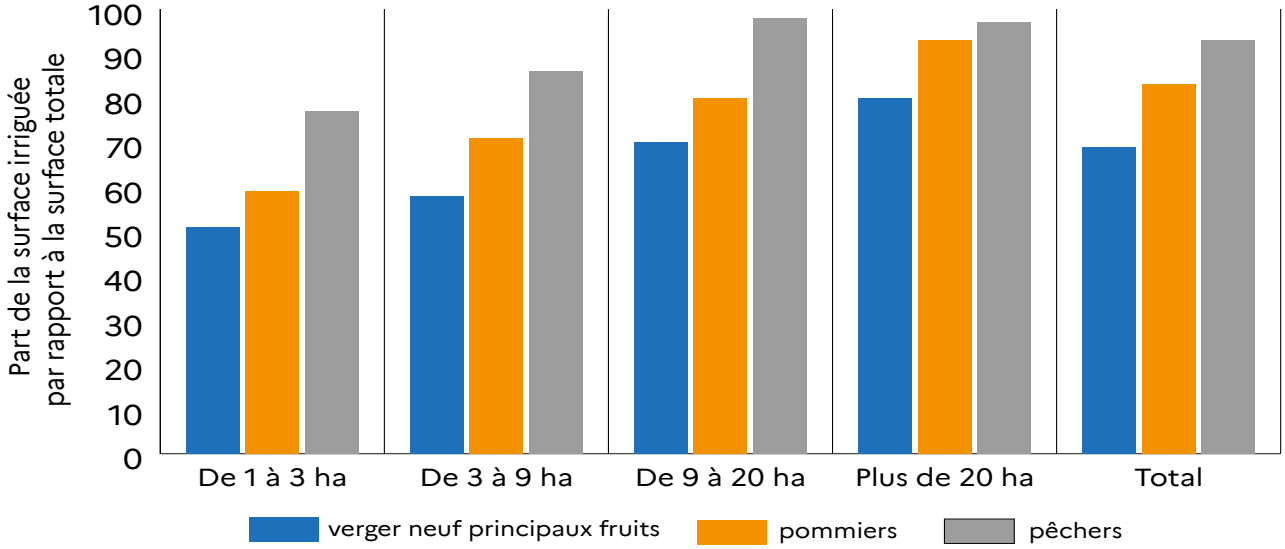
Source : Eurostat

Graphique 2
Part de la France dans les surfaces fuitières de l'Union européenne et rang européen en 2023



Lecture : en 2023, la surface d'agrumes de la France représente 1 % de la surface totale d'agrumes de l'ensemble des pays de l'UE. La France occupe le 5e rang des pays européens pour la surfaces en agrumes.
Source : Eurostat

Graphique 3
Recours à l'irrigation dans les vergers selon la classe de surface des exploitations en 2023



Lecture : en 2023, pour les vergers des neufs principaux fruits dont la surface est comprise entre 1 à 3 hectares, les surfaces irriguées représentent 51 % des surfaces en fruits. Pour les vergers de pommiers, les surfaces irriguées représentent 59 % des surfaces en pommes et pour les pêchers 77 % des surfaces en pêches.
Source : ESEA 2023

93 % et 59 % ***(graphique 3)***. Les densités de plantation suivent la même logique : 70 % des surfaces de pommiers de plus de 20 hectares sont plantées à densité moyenne ou élevée, contre seulement 25 % pour les plus petits vergers. Ces écarts traduisent des stratégies de production différenciées, les grandes exploitations étant également plus spécialisées : dans celles disposant de plus de 20 hectares de vergers, 43 % de la surface agricole utile est consacrée à l'arboriculture, contre 2 % dans les exploitations de 1 à 3 hectares.

Une arboriculture en recomposition depuis 2010

Depuis 2010, l'arboriculture française a sensiblement évolué. Le nombre d'exploitations détenant un verger recule de 25 %, passant de 15 650 à 11 798. Cette baisse touche particulièrement certaines filières, notamment la cerise (- 48 %), la pêche (- 43 %), l'abricot (- 36 %) et la poire (- 24 %). Elle s'explique en grande partie par des départs à la retraite d'exploitants sans repreneur, mais aussi par des difficultés économiques et techniques propres à certaines productions, dans un contexte de concurrence européenne accrue, particulièrement pour l'abricot, et d'aléas climatiques plus fréquents.

Dans le même temps, la surface totale reste presque stable (- 3 %), et la surface moyenne des vergers progresse donc de 29 %, passant de 8,4 hectares en 2010 à 10,9 hectares en 2023 ***(tableau 1)***. Ce mouvement global de concentration du potentiel productif masque aussi des recompositions internes importantes.

Des évolutions contrastées selon les espèces

Les dynamiques diffèrent fortement selon les fruits. La noix, deuxième verger français en superficie, enregistre la plus forte progression (+ 63 %, soit environ + 13 000 hectares), portée par des prix rémunérateurs, une hausse de la consommation intérieure (+ 10 % depuis 2015) et une demande soutenue de la transformation. Néanmoins, depuis 2023, les débouchés à l'export se réduisent. La noix bénéficie également de signes de qualité, tels que l'appellation d'origine protégée (AOP) pour la « Noix de Grenoble » et l'indication géographique protégée (IGP) pour la « Noix du Périgord », ainsi que d'une image favorable sur le plan nutritionnel.

Les superficies d'agrumes progressent également fortement (+ 42 %), et atteignent 2 700 hectares, soutenues par la valorisation de productions sous indication géographique protégée (IGP), comme la clémentine de Corse et le citron de Menton. À l'inverse, les surfaces de cerisiers diminuent de 32 %, celles d'abricotiers et de pêchers de 22 %, sous l'effet combiné de contraintes techniques, telle la gestion de la mouche *Drosophila suzukii* pour la cerise et d'aléas climatiques récurrents. Ces recompositions s'accompagnent d'une évolution de la structure d'âge des vergers, marquée par un rajeunissement pour plusieurs espèces ***(encadré 2)***.

Un quart du verger désormais cultivé en agriculture biologique

Parallèlement, l'arboriculture biologique connaît un essor rapide. Entre 2010 et 2023, les surfaces engagées (y compris en conversion) passent de moins de 8 000 hectares à près de 30 000 hectares *(tableau 2)*, soit 23 % du verger français, contre 6 % en 2010. Sur la même période, le nombre d'exploitations engagées dans ce mode de production a triplé pour dépasser 3 300.

Cette progression est particulièrement marquée pour la noix, dont plus d'un tiers des surfaces est désormais engagé en

agriculture biologique. Les agrumes, la poire et la pomme, avec près d'un quart de leurs surfaces cultivées en bio, affichent également un niveau d'engagement élevé.

Ces dynamiques répondent à la forte croissance de la demande : le chiffre d'affaires au stade de la commercialisation des fruits biologiques a été ainsi multiplié par trois entre 2010 et 2023. Les politiques publiques en faveur de la conversion et du maintien de l'agriculture biologique ont également soutenu cet essor.

Toutefois, après la période d'inflation liée au conflit en Ukraine, le marché a marqué un ralentissement, notamment pour les fruits à pépins.

Le développement de l'arboriculture biologique s'appuie aussi sur des solutions techniques de protection des cultures, telles que la méthode de confusion sexuelle et l'utilisation de filets anti-insectes pour la pomme et la poire.

En parallèle, les signes de qualité hors agriculture biologique se développent.

Depuis 2010, la part des exploitations concernées a doublé pour atteindre 42 % des exploitations fruitières en 2023. Les appellations d'origine contrôlée (AOC), qui concernent

Encadré 2

Un rajeunissement des vergers pour certaines espèces

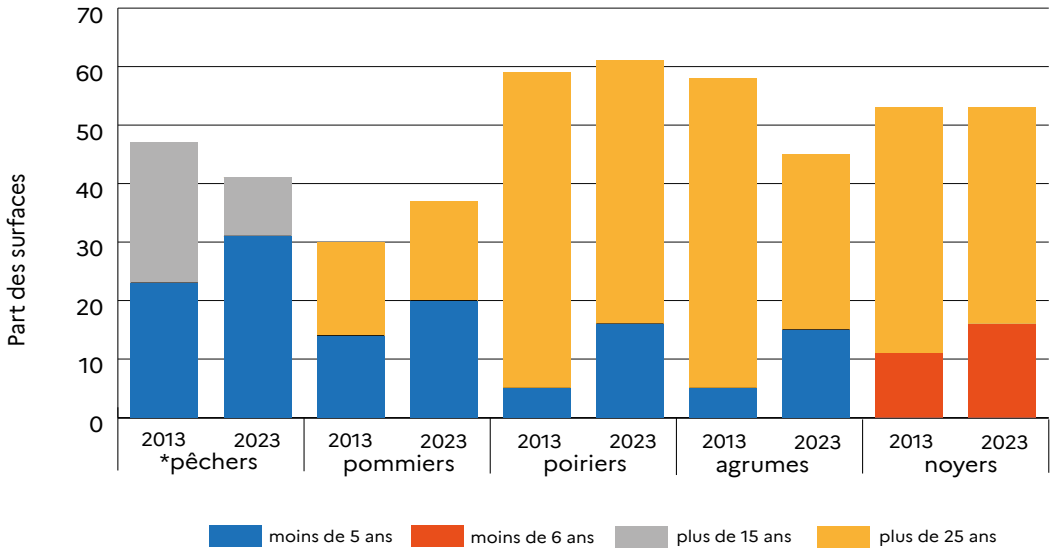
Sur la période 2013-2023, la structure d'âge des vergers évolue vers un rajeunissement pour plusieurs espèces. La part des surfaces occupées par les vergers de moins de 5 ans augmente, tandis que celle des vergers les plus âgés, de plus de 15 ou 25 ans selon les espèces, recule ***(graphique 4)***.

Ainsi, pour les pêchers, la part des surfaces de moins de 5 ans progresse fortement (+ 39 %), tandis que celle des vergers de plus de 15 ans diminue nettement (- 57 %). Pour les poiriers, la dynamique est encore plus marquée : la part des jeunes vergers (moins de 5 ans) est multipliée par quatre, alors que celle des vergers de plus de 25 ans recule de 17 %. Des tendances similaires sont observées pour les agrumes et les noyers.

Ce rajeunissement s'explique par plusieurs facteurs : le développement de certaines filières (notamment la noix et les agrumes), un regain d'intérêt pour certaines productions (comme la poire), les arrachages sanitaires (notamment liés à la sharka du pêcher) suivis de replantations, ainsi que l'évolution des systèmes de cultures vers des vergers plus rapidement productif mais à durée de vie plus courte. Le renouvellement variétal, visant une meilleure adaptation aux conditions climatiques et aux attentes du marché, contribue également à cette dynamique.

Graphique 4

Répartition de la part des surfaces de vergers par classe d'âge, selon le fruit, en 2013 et 2023



*Note de lecture : pour les pêchers, la part de surfaces de moins de 5 ans par rapport à l'ensemble des classes d'âge du verger de pêcher est de 23 % en 2013 et atteint 31 % en 2023. La part de surfaces de plus de 15 ans passe de 24 % en 2013 à 10 % en 2023.
Source : Inventaire des vergers 2013 et ESEA 2023

28 % des exploitations, et les indications géographiques protégées (IGP), présentes dans 22 % des cas, sont prépondérantes. Le Label Rouge ne concerne que 7 % des exploitations.

En 2023, les grands vergers plus fréquemment engagés au sein d'une organisation de producteurs

En 2023, les exploitations adhérant à une organisation de producteurs (OP) *(encadré 3)* disposent en moyenne de vergers plus étendus que les autres.

Pour la pomme, les vergers des adhérents d'une OP atteignent en moyenne 17 hectares, contre 7 hectares pour les non-adhérents. Pour la pêche, les surfaces moyennes s'établissent respectivement à 14 et 8 hectares. Cette différenciation se retrouve dans la structure des exploitations : pour la pomme, les exploitations hors OP sont majoritaires dans les classes de vergers de 1 à 3 hectares, tandis que les exploitations en OP dominent parmi celles disposant de plus de 20 hectares *(graphique 5)*. Leur présence est ainsi plus marquée dans les grandes exploitations, traduisant un degré plus élevé d'intégration économique.

Tableau 2
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces arboricoles engagées en agriculture biologique entre 2010 et 2023

	Nombre d'exploitations			Superficie en hectares			
	2010	2023	Évolution 2023/2010	2010	2023	Évolution 2023/2010	Part bio/ total 2023
Pomme de table	335	1 310	291 %	1 797	8 744	387 %	24 %
Poire de table	150	431	187 %	423	1 621	283 %	27 %
Abricot	226	371	64 %	884	1 581	79 %	14 %
Pêche, nectarine et brugnon	60	178	197 %	291	1 203	313 %	11 %
Prune	103	448	335 %	736	3 579	386 %	22 %
Cerise	155	275	77 %	265	432	63 %	7 %
Noix	347	1 020	194 %	2 649	11 319	327 %	34 %
Kiwi	110	237	115 %	544	782	44 %	18 %
Agrumes	26	92	254 %	189	735	289 %	27 %
Total des 9 fruits	**1 163**	**3 335**	**187 %**	**7 778**	**29 996**	**286 %**	**23 %**

Note de lecture : une exploitation peut détenir des vergers de plusieurs espèces de fruits différentes. Le nombre total d'exploitations est donc inférieur à la somme du nombre d'exploitations par espèce de fruits
Sources : Agence bio 2010 et ESEA 2023

Des modèles de production différenciés

À l'inverse, les petites structures s'orientent davantage vers des modèles moins intégrés et plus diversifiés : 64 % des exploitations de pommiers de 1 à 9 hectares pratiquent la vente en circuit court, contre 29 % pour celles de plus de

Encadré 3

Les organisations de producteurs, acteurs des filières fruitières

Les organisations de producteurs (OP) sont des structures économiques regroupant des exploitations d'un même secteur de production. Reconnues par arrêté ministériel, ces organisations permettent de mutualiser les moyens et d'organiser la commercialisation collective des volumes de production. Elles offrent également à leurs adhérents un accès partagé à des infrastructures (stations frigorifiques, équipements de stockage, matériel de conditionnement), ainsi qu'un appui technique.

L'adhésion à une OP peut, en outre, faciliter l'accès à certaines aides publiques destinées à la structuration économique des filières, notamment pour la modernisation et l'équipement des exploitations, y compris en matière d'irrigation. Cette adhésion peut également permettre de bénéficier de conditions préférentielles, telles que des bonifications ou des priorités d'accès, dans le cadre de dispositifs d'aide à l'agroéquipement ou à la rénovation des vergers.

En 2023, les exploitations membres d'une OP concentrent une part importante des surfaces pour certaines productions : 55 % des surfaces de pommiers et 51 % de celles de pêchers-nectarines. Les exploitations adhérentes disposent en moyenne de vergers plus étendus que les autres : par exemple, 17 hectares en moyenne pour les pommiers contre 7 hectares hors OP, et 14 hectares contre 8 hectares pour les pêchers.

La présence des OP varie toutefois selon les territoires et les espèces. Pour la pomme, la part des surfaces en OP atteint par exemple 80 % en Limousin contre 34 % en Rhône-Alpes. Cette hétérogénéité reflète des degrés de structuration différents des filières.

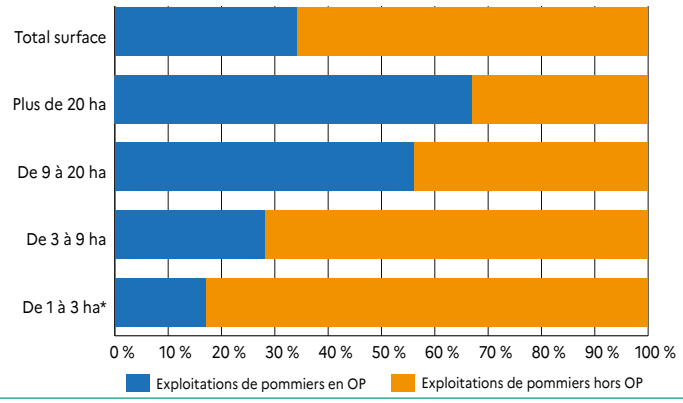
Enfin, les exploitations engagées dans des démarches de qualité hors agriculture biologique (AOP, IGP, label rouge) sont fréquemment liées aux OP : près de 60 % d'entre elles y adhèrent.

20 hectares. Parmi les exploitations engagées dans ce mode de commercialisation, 62 % réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires *via* ce canal. Ce lien entre petite taille de verger et circuit court s'explique par la relation directe avec le consommateur, qui permet de mieux valoriser des petits volumes de ventes. Ces exploitations sont d'ailleurs également plus fréquemment engagées en agriculture biologique ***(graphique 6),*** comme dans le cas de la pêche, avec 23 % de la surface des vergers de 1 à 3 hectares en agriculture biologique, contre seulement 4 % pour les vergers de plus de 20 hectares.

Moins de la moitié des exploitations avec des vergers de 1 à 3 hectares sont considérées comme spécialisées en arboriculture – au sens de la production brute standard (PBS) –, car elles ont aussi d'autres productions agricoles, alors que c'est le cas près de 90 % des exploitations disposant de plus de 20 hectares de vergers.

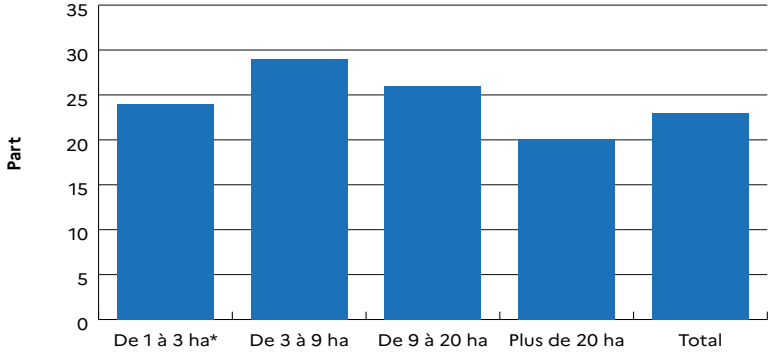
Laurent BERNADETTE
SSP – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Graphique 5
Répartition du nombre d'exploitations de pommiers selon l'appartenance à une organisation de producteurs (OP) en 2023



Lecture : en 2023, pour les exploitations avec un verger de pommiers compris entre 1 à 3 hectares, 17 % des exploitations sont engagées en OP et 83 % sont hors OP.
Source : ESEA 2023

Graphique 6
Part des surfaces fruitières en agriculture biologique selon la classe de surface des vergers en 2023



* En 2023, les vergers de fruits de 1 à 3 hectares engagés en AB représentent 24 % de la surface totale des vergers de fruits (AB et hors AB) de 1 à 3 hectares.
Source : ESEA 2023

Sources

Les données utilisées proviennent des sources suivantes :

- L'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023 (ESEA 2023), notamment son module spécifique « vergers ». Cette enquête, constituée d'un échantillon de 65 300 exploitations agricoles, est encadrée par les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286 et a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne ;
- Le recensement agricole de 2010 ;
- L'enquête Vergers 2013, utilisée pour l'analyse de l'âge des vergers ;
- Le fichier administratif de l'Agence Bio (année 2010) pour les surfaces et le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique.

Périmètre de l'étude

L'analyse porte sur neuf fruits représentant en tonnage 93 % des productions de fruits en France (hors DROM) : pomme de table (61 %), pêche et nectarine (9 %), prune (8 %), poire de table (5 %), abricot (5 %), kiwi (2 %), cerise (1 %), noix (1 %) et agrumes (1 %). Par convention, le terme « vergers » désigne dans cette étude l'ensemble des surfaces en production de ces neuf espèces. Les surfaces en pomme de table excluent les pommes à cidre. Celles de poire de table incluent les nashis (ou poires japonaises qui sont des cultivars de poiriers issus de l'espèce sauvage Pyrus pyrifolia), mais excluent les variétés destinées au poiré. Pour les autres fruits, les surfaces couvrent l'ensemble des variétés, qu'elles soient destinées au marché du frais ou à l'industrie. Les surfaces de pêches regroupent les pêches, pavies, nectarines et brugnons. Enfin, les agrumes regroupent les mandarines, clémentines, citrons, oranges et pamplemousses.

Les exploitations retenues dans l'étude sont celles situées en France (hors DROM) qui cultivent :

- **au moins 1 hectare** de vergers dédiés à la production de : pommes de table, pêches, abricots, prunes, kiwis, noix ou agrumes ;
- **ou au moins 50 ares** pour les vergers de poires de table ou de cerises.

Définitions

Un verger correspond à l'ensemble des surfaces fruitières détenues par une exploitation.

Les exploitations considérées dans cette publication disposent d'un verger pouvant inclure un ou plusieurs des neuf fruits étudiés, ainsi que, le cas échéant, d'autres fruits ou d'autres cultures permanentes comme la vigne, ou des cultures arables, mais l'étude ne porte que sur les surfaces en verger des neuf fruits étudiés. Le nombre total d'exploitations fruitières pour les neufs fruits comptabilise une seule fois chaque exploitation, il n'est donc pas égal à la somme des exploitations fruitières de chaque espèce.

Les surfaces fruitières correspondent aux surfaces totales cultivées, en production ou non encore en production.

Les surfaces en agriculture biologique incluent les surfaces certifiées en agriculture biologique, ainsi que les surfaces en cours de conversion.

Les circuits courts sont définis comme les circuits de commercialisation avec au plus un intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final, quelle que soit la distance géographique.

La production brute standard (PBS) exprime une valeur primaire économique potentielle des exploitations. Elle est calculée à partir des surfaces en fruits et de coefficients PBS en base 2020. Ces coefficients résultent de prix et rendements moyens calculés sur la période de 2018 à 2022. La PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée en production fruitière quand au moins deux tiers de sa PBS totale sont générés par cette production.

Pour en savoir plus

- Agreste (2026), « Enquête sur les pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024 IFT et nombre de traitements », Chiffres et données mai 2026, n° 7
- De Bazelaire A, Delpeche P, Oudin B, Zaka S, Blanchot J, Martinez M (2025), « Quels futurs pour les filières fruits et légumes françaises d'ici 2040 », Analyse n° 225, CEP.
- Agreste (2025), Graph'Agri 2025 (pages sur les fruits : 148, 149 et 150).
- Interfel (2025), « Étude sur l'évolution des rendements en fruits et légumes issus de l'agriculture biologique », 4 avril 2025
- Agreste (2025), « Enquête sur la structure des exploitations 2023 », Chiffres et données n° 2025-11.
- Barry B., Desrivierre D., Mas N. (2025), « ESEA 2023 – L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020 », Agreste Primeur n° 2.
- CGAAER (2024) « Relocalisation en France de certaines productions de fruits et légumes », rapport n° 24051, octobre 2024.
- Depeyrot J.-N., Hugonnet M. (2024), « Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020 », Analyse n° 199, CEP.
- Espinosa M (2023), « Moins de substances actives utilisées en arboriculture entre 2012 et 2018 », Agreste Primeur n° 11

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-7132

© Agreste 2026